

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec LA COMPAGNIE LES FILLES DE SIMONE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie LES FILLES DE SIMONE domiciliée 20, rue de la liberté – 93170 BAGNOLET pour une représentation au théâtre l'Eclat du spectacle « Les secrets d'un gainage efficace » le jeudi 11 mai 2023 pour un montant de 6.695,55 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 8 juin 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine